

# BPJEPS SPÉCIALITÉ "ÉDUCATEUR SPORTIF"

## • Mention Activités pour Tous

### Niveau 4

RNCP37191

Date d'enregistrement : 21/06/2016

Certificateur : Ministère des Sports et Jeux Olympiques et Paralympiques  
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37191/>

Version août 2024

### Aptitudes & objectifs :

- Participation au fonctionnement de la structure d'activités physiques pour tous
- Conception et réalisation d'un projet d'animation dans le champ des activités physiques pour tous
- Conduite de séances, de cycles d'initiation, de découverte ou d'animation dans le champ des activités physiques pour tous
- Encadrement dans le champ des activités physiques pour tous en assurant la sécurité des pratiquants, des tiers et de lui-même lors des séances

### Formation :

Unité Capitalisable 1 - UC 1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

Unité Capitalisable 2 - UC 2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

Unité Capitalisable 3 - UC 3 : Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités physiques pour tous

Unité Capitalisable 4 - UC 4 : Mobiliser les techniques de la mention "activités pour tous" pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'animation ou d'apprentissage



### Perspectives métiers :

Educateur d'activités physiques ou sportives ou plurivalent

### Le parcours de formation :

Type de parcours : en présentiel

Modalités d'évaluation : Certifications UC1 & 2 - UC 3 - UC 4

Modalités d'évaluation pédagogique : Évaluations écrites, orales, pratiques. Bulletins - Cahier de liaison - Visites en entreprise

Pas de possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences

Poursuites d'études : DEJEPS - Autres spécialités BPJEPS

Prérequis :

- Être titulaire de l'une des attestations de réussite à la formation relative au secourisme suivantes : a minima « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou équivalent ou « certificat de sauveteur secouriste du travail » (SST) en cours de validité, assortie de l'attestation de formation continue en cours de validité;
- Satisfaire à des tests d'exigences préalables.

Modalités d'accès :

- Avoir satisfait aux tests d'entrée : parcours d'habilités motrices et entretien
- Avoir satisfait aux Exigences Préalables de la Mise en Situation Professionnelle (EPMSP)

Délai d'accès : Jusqu'à la veille d'entrée en formation

## Les + de la formation à la CMA 65 :

- Équipe pédagogique variée et spécialisée
- Suivi de formation personnalisé
- Modules externes spécifiques enrichissants
- Méthodes d'enseignements alternés : cours plénières, travaux en sous-groupes, situation pratique, mise en situations pédagogique sur le terrain
- Suivi et entretien individuel de formation
- Projets d'animation d'une grande diversité

### Durée :

600h en centre de formation (1 an)

### Tarifs :

À partir de 13h par heure de formation -> prise en charge possible OPCO, fonds de formation, CPF  
Contactez-nous pour une étude personnalisée

### Accès aux personnes en situation de handicap :

Véronique Prado - Référente Handicap  
v.prado@cma65.fr  
05 62 44 11 88

### Contact Chambre de Métiers et de l'Artisanat :

Julie Cuvillier  
j.cuvillier@cma65.fr  
05 62 56 60 70 - 07 72 50 18 75

### Contact École des Métiers :

Gwladys Guerin  
g.guerin@cma65.fr  
05 62 44 11 88

Plan d'accès : Sortie 12 Tarbes Ouest

Lignes de bus : [www.tlp-mobilites.com/plans-des-lignes-de-bus/](http://www.tlp-mobilites.com/plans-des-lignes-de-bus/)

\*Les enseignements s'effectueront à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hautes-Pyrénées et sur le terrain au stade Camescasse.



Version août 2024